

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 avril 2009 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Christian MOREL, Maire délégué, Nelly RIMBERT, Marie LEGENDRE, Martine BLANVILLAIN, et Daniel CRENE, Adjoints.

Mmes et MM Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Annie PETIT, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Noura QASSAOUI, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU, Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : MM. Patrick PICARD, Jean-Marie DUGNY, Jacky JOANNIS Mme Shéhérazade AMARI excusés et représentés,

Secrétaire de séance : Mme Noura BAYNAOUI

La séance est ouverte à 20 h 20.

M. le Maire accueille le conseil municipal et la parole est donnée à la secrétaire de séance, Mme Noura BAYNAOUI, qui fait l'appel. Le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2009

Le compte rendu est adopté mais M. MENANT fait remarquer que les informations données par P. DUPAS sur la station d'épuration, étaient apportées suite à sa demande.

A. LAURIER demande d'apporter la rectification car il avait proposé qu'étant donné qu'il y avait un écart positif entre les rentrées fiscales de 2008 et de 2009 de 600000 euros, pourquoi ne pas redistribuer cet argent aux monestésiens et aux entreprises..." et Monsieur le Maire avait rétorqué qu'il préférerait garder les mêmes taux et faire travailler les entreprises de l'Auxerrois. De plus M. MENANT avait aussi approuvé cette remarque sur la baisse de la fiscalité.

2. URBANISME – Enquête publique concernant le projet d'abrogation du plan d'alignement de Sougères sur Sinotte

Rapporteur : Christian MOREL

Une enquête publique est ouverte en mairie de SOUGERES SUR SINOTTE du 20 avril 2009 au 4 mai 2009 inclus, relative à l'abrogation du plan d'alignement de Sougères sur Sinotte.

Le conseil municipal de Monéteau est appelé à donner son avis sur ce projet engagé par le Conseil Général de l'Yonne.

L'enquête publique concerne les opérations de modification de l'alignement de la RD 203 (rue Saint Laurent) dans la traversée de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Christian MOREL, maire délégué de Sougères-sur-Sinotte, après avoir voté à l'unanimité le principe du vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, décide d'émettre un avis favorable au projet d'abrogation du plan d'alignement concernant la rue Saint Laurent à Sougères sur Sinotte.

3. URBANISME – Instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-2g et R 421-12d

Considérant que le champ d'application de la déclaration de clôture prévu par l'article L 441-1 du Code de l'urbanisme dans sa version en vigueur à ce jour est abrogé depuis le 1^{er} octobre 2007

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de MONETEAU sont soumises à déclaration préalable. Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière et les dispositions ci-dessus entrent en vigueur ce jour.

4. URBANISME – Achat de la parcelle AI 35 « impasse du gué de l'épine »

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire rappelle que préalablement aux travaux prévus sur le réseau d'assainissement collectif en vue du raccordement des constructions de l'impasse du Gué de l'Épine, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 35, actuellement propriété de Madame Madeleine JEANNIOT demeurant 41 rue d'Auxerre à MONETEAU.

Madame Madeleine JEANNIOT céderait à la commune, cette parcelle AI 35 correspondant à l'emprise de l'impasse du Gué de l'Épine pour « l'euro non versé ».

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'émettre un avis favorable au projet d'achat à l'euro non versé de la parcelle AI 35 correspondant à l'impasse du Gué de l'Épine en vue de sa viabilisation et du raccordement au réseau d'assainissement collectif projeté.

5. FINANCES – Recouvrement des produits locaux – recouvrement forcé des créances

Rapporteur : Daniel CRENE

Avant toute mesure d'exécution forcée nécessaire au recouvrement des recettes des collectivités, l'ordonnateur (exécutif local qui a émis le titre de recette correspondant) doit préalablement autoriser son comptable public à engager la mesure que ce dernier lui propose (saisie des immeubles, meubles, salaires, soldes bancaires,... du débiteur concerné). L'ordonnateur peut refuser d'autoriser la mesure d'exécution forcée qui lui est ainsi proposée sachant que le titre de recettes correspondant est alors présenté en non-valeur (c'est à dire annulé).

En pratique, le dispositif en vigueur avant le décret n°2009-125 du 3 février 2009 imposait que l'ordonnateur autorise expressément chaque mesure d'exécution forcée (plusieurs mesures successives étant parfois nécessaires). Il lui était seulement permis de donner à son comptable public une autorisation générale et permanente de notifier aux débiteurs les commandements de payer. La réglementation interdisait cependant d'en faire autant pour les poursuites ultérieures (saisies mobilières, saisies immobilières, saisies de rémunérations, opposition à tiers détenteur,...), ce qui ralentissait leur engagement.

Afin d'alléger la charge de signature des ordonnateurs, tout en leur conférant de nouvelles libertés d'organisation de leurs échanges avec leur comptable, le décret n°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite (et plus seulement aux commandements de payer). L'ordonnateur est désormais totalement libre de choisir entre différentes modalités d'autorisation :

- il peut bien entendu, comme auparavant s'il le préfère, continuer à donner une autorisation dossier par dossier, au fur et à mesure de leur transmission par le comptable ;
- il peut formaliser une autorisation permanente des poursuites pour tout ou partie des titres de recettes qu'il émet (il peut choisir une autorisation variant selon la nature des créances, selon la nature des poursuites, selon le montant de la créance poursuivie,...).

Pour faciliter et accélérer la procédure de poursuite, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le receveur de la Trésorerie d'Auxerre à engager de façon permanente les poursuites et pour tout les titres de recettes émis, quelque soit la nature et/ou le montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider cette autorisation et de donner autorisation permanente de premier commandement au receveur de la trésorerie principale d'Auxerre (*suite du protocole actuellement en place et correctif sur la désignation du receveur – délibération du 4 novembre 2002*)

6. FINANCES – Remise gracieuse de majoration concernant la taxe locale d'équipement

Rapporteur : Daniel CRENE

Par courrier en date du 16 avril 2009, la trésorerie d'Avallon nous signale une demande de remise gracieuse de majoration, d'un montant de 553 euros, concernant la taxe locale d'équipement due par la SCI CHEN, en application de l'article L251A du livre des procédures fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la remise gracieuse de la majoration concernant la TLE due par la SCI CHEN.

7. ENVIRONNEMENT – Rapport annuel d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Monéteau

Rapporteur : Christian MOREL

Vu, le décret du n° 93-1410 du 29 décembre 1993, relatif au droit à l'information en matière de déchets,

Considérant, le rapport annuel d'exploitation 2008 présenté par Christian MOREL et établi par la société SITA Centre Est, groupe Suez, (mise à disposition du public à la mairie).

Le rapport présente les moyens techniques et humains, la superficie du site mais surtout la procédure de contrôle des déchets admis ou non autorisés sachant que les déchets doivent être recouverts chaque fin de semaine avec du sable. Des campagnes de captages des odeurs sont menées ainsi que des contrôles des eaux souterraines. L'évolution des zones de stockage est présentée sur plan.

C. MOREL rappelle que les données de ce rapport ne font pas oublier que l'arrêté d'exploitation est stipulé jusqu'au 30 juin 2009. Une surveillance accrue devra être établie même si aucun incident environnemental n'est à déplorer. Des rencontres sont régulièrement organisées pour informer les riverains.

Suite à la Commission Permanente du Conseil Général réunie ce jour, M. BIDEAU informe le Conseil Municipal de la création d'une Commission Consultative du Plan (CCP) pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

M. MENANT interroge pour savoir s'il y a encore des plaintes de mauvaises odeurs ? Les odeurs sont encore présentes mais on constate moins d'envols de papiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport annuel d'exploitation 2008 de l'installation de stockage de déchets de Monéteau.

8. MOTION – Désapprobation de la fermeture du guichet de la gare SNCF de Monéteau

Rapporteur : Robert BIDEAU

La commune de Monéteau a pris connaissance de la volonté de la SNCF de supprimer le guichet public de la gare SNCF de Monéteau, et de mettre en place un guichet automatique.

Soucieuse de préserver des conditions d'accès aux services publics adaptées à tous les publics, et notamment les plus sensibles (personnes âgées, personnes dépendantes...), la commune s'élève contre cette fermeture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette motion.

9. AVENANT – Travaux d'entretien, de requalification et de création de voirie communale – programme 2008

Rapporteur : Robert BIDEAU

Au cours de l'exécution du programme voirie 2008, marché de travaux dévolu par procédure adaptée, quelques modifications ont été apportées sur différents sites :

rue Georges Sand :

- ajustement des mètres en quantité supplémentaire de bordures, par rapport au projet fait à partir du cadastre. A noter que dans le prochain marché de maîtrise d'œuvre, des levés topographiques seront systématiquement demandés pour éviter ce genre d'imprécisions

travaux du foyer :

- pose d'un fourreau en parallèle du collecteur d'eaux pluviales, pour les illuminations de Noël et autres animations temporaires

- amélioration des écoulements pour plusieurs barbacanes et drains qui ont été mis à jour lors des travaux de terrassements et proprement redirigés dans le caniveau des eaux pluviales

rue François Brochet :

- mise à niveau des boîtes de branchement aux n°6, 8 et 10

- 3 ouvrages (tampons) ont été mis à jour lors des travaux et proprement mis à niveau

rue de la Liberté :

- pour assurer la pérennité des ouvrages, un remblai de tranchée en grave ciment a été demandé

rue de la Passerelle :

- 2 bouches à clé ont été mises à jour lors des travaux et proprement mises à niveau
- pour améliorer les conditions d'écoulement des eaux de ruissellement, il a été décidé de créer un point bas et de donner plus de pente à la voirie en la reprofilant jusqu'aux limites de la chaussée existante.

rue des Vignes :

- 2 ouvrages (tampons) ont été mis à jour lors des travaux et proprement mis à niveau
- les mètres contradictoires montrent un léger dépassement des quantités prévues

rue des Guenelles :

- pour assurer un niveau de finition d'ensemble cohérent, il a été décidé de procéder à la réfection du chemin piéton entre la rue de Chemilly et la placette
- pour limiter l'apport d'eau de la rue vers l'impasse, il a été décidé la pose d'un caniveau
- reprise de la jonction de l'avaloir en bout de l'impasse au réseau principal
- un important reprofilage en enrobé a du être assuré après la découverte, au moment des terrassements en sous-sol, du manque de structure au niveau de la route existante, donnée qui ne pouvait être connue par avance. Afin d'assurer une bonne résistance à la route et éviter l'arrachement des couches superficielles aussi bien des trottoirs que de la chaussée, le revêtement devait être réalisé avec le même matériau et en une seule passe. Ainsi le reprofilage des surfaces a été réalisé en enrobé.

Parvis de l'église :

- pour assurer une sécurisation optimale des accès au parvis et éviter les intrusions sauvages de véhicules, un renforcement de la gestion d'accès a été décidé par la pose de deux bornes escamotables supplémentaires
- Au final, un coût supplémentaire a été chiffré à hauteur de 34 616,39 euros HT, ce qui porte le marché de l'entreprise APPIA à 247 082,35 euros HT soit 295 510,49 euros TTC.

Pour mémoire, le montant du marché initial est de 212 465,96 euros HT.

Il apparaît donc un dépassement du montant du marché de 16,3%.

Le dépassement étant supérieur à 5%, il est nécessaire de saisir l'assemblée délibérante.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise monsieur le maire à signer avec l'entreprise APPIA l'avenant n°1 fixant à 34 616,39 euros HT, soit 41 401,20 euros TTC le coût des travaux supplémentaires et fixant à 247 082,35 euros HT, soit 295 510,49 euros TTC le nouveau montant du marché
- précise que les crédits sont ouverts au budget 2009

10. DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT

Rapporteur : Daniel CRENE

Les opérations engagées par la ville de Monéteau et récapitulées dans le tableau ci-dessous étant susceptibles d'être subventionnées par l'Etat et ses services associés, il y a lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
- Matériel de police sécurité routière	600,00
- Rampe lumineuse police	2 900,00
DDASS	
- Etude diagnostic accès des personnes à mobilité réduite	21 000,00
VNF	
- Aménagement chemin long des berges	12 600,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner les projets récapitulés dans le tableau précédent,
- De solliciter de l'Etat et de ses services associés l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

11. DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION

Rapporteur : Daniel CRENE

Les opérations engagées par la ville de Monéteau et récapitulées dans le tableau ci-dessous étant susceptibles d'être subventionnées par la Région, il y a lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
INFORMATISATION	
- Ordinateurs publics bibliothèque	4 300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner le projet décrit dans le tableau précédent,
- De solliciter de la Région l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

12. (D) DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Rapporteur : Daniel CRENE

Les opérations engagées par la ville de Monéteau et récapitulées dans le tableau ci-dessous étant susceptibles d'être subventionnées par le Département, il y a lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
EQUIPEMENT SPORTIF	
- Réparation tennis couverts	46 000,00
- Réfection toiture vestiaire foot	30 000,00
ACCESSIBILITE	
- Etude diagnostic accès des personnes à mobilité réduite	21 000,00
CONSTRUCTIONS PUBLIQUES	
- Réfection toiture du presbytère	23 000,00
- Réfection toiture du garage près de la laverie	6 700,00
- Portes sectionnelles de sécurité services techniques	23 000,00
FOYERS COMMUNAUX	
- Salle des fêtes de Sougères	92 700,00
LOCAUX SCOLAIRES	
- Sécurisation mur + escalier château Colbert	42 000,00
AMENDES DE POLICE	
- Ralentissement cimetière	21 000,00
- Travaux de voirie	926 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner les projets récapitulés dans le tableau précédent,
- De solliciter du Département l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

13. Salle des fêtes de Sougères – chauffage par énergies renouvelables – Demande de subventions

Rapporteur : Christian MOREL

L'opération de remplacement et de modernisation du chauffage de la salle des fêtes de la commune associée de Sougères-sur-Sinotte étant susceptible d'être subventionnée, il y a lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
- Salle des fêtes de Sougères, chauffage par énergies renouvelables	85 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner le projet décrit dans le tableau précédent,
- De solliciter l'aide au titre du Programme Energie Climat Bourgogne (ADEME, Conseil régional de Bourgogne, FEDER) pour l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

14. Centre de Loisirs Sans Hébergement – Achat de matériel – Demande de subvention

Rapporteur : Nelly RIMBERT

Le projet de remplacement du mobilier du Centre de Loisirs Sans Hébergement sera décliné sur deux sites :

Il s'agit de procéder à l'acquisition de mobilier en vue d'un réaménagement pour la création de zones d'accueil et d'activités des enfants fréquentant le centre de loisirs :

- Au niveau du foyer : grande salle du haut et coin calme
- Au niveau de la salle du parc : coin bibliothèque, coin cuisine et coin repos.

Cette démarche vise à faire face au vieillissement des installations intérieures et à accompagner la redynamisation de la structure.

Cette opération étant susceptible d'être subventionnée, il y a lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
Mobilier Centre de Loisirs Sans Hébergement (foyer + parc)	20 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner le projet décrit dans le tableau précédent,
- De solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de ces opérations,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera assuré à l'aide des crédits prévus à cet effet.

15. FINANCES - SUBVENTIONS 2009 versées par la commune - Examen de nouvelles demandes

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément au protocole d'instruction des demandes de subvention, au titre de l'exercice 2009, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa dernière séance, celui-ci s'autorise à examiner les demandes lui parvenant jusqu'au 30 septembre 2009 sous réserve de la capacité de l'enveloppe budgétaire allouée.

Après avoir pris connaissance des demandes parvenues en mairie au titre de l'exercice 2009, et des subventions versées en 2008, le Conseil Municipal décide du montant des subventions versées :

- Pour l'association Maxime+ : 155 €
- Pour l'association ADAVIRS : 230 €
- Pour l'Institut Pasteur : 155 €
- Pour l'Institut de chiens d'assistance pour handicapés : 155 €

16. CANTINE SCOLAIRE - Cas d'une enfant allergique

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire présente le cas d'une enfant souffrant d'une allergie sévère aux arachides, pour laquelle les parents souhaitent maintenir l'accès à la cantine scolaire.

Un protocole d'accord est en cours d'étude entre toutes les parties prenantes (les élus, les parents, le médecin traitant, le médecin scolaire, le personnel communal).

Le principe serait que l'enfant dispose d'un panier repas fourni par la famille.

Indépendamment des repas, dont la famille assumerait la charge, la commune assure un service d'encadrement, avec son niveau de responsabilité.

La famille sollicite la commune pour que ne lui soit pas appliqué de frais pour l'accueil de son enfant en cantine.

Le Conseil Municipal accepte ce protocole pour une durée de deux mois sans participation de la famille et propose de réexaminer l'intégration de cet enfant pour renouveler le Protocole d'Accueil Individualisé.

17. FINANCES - Convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Auxerrois

Rapporteur : Daniel CRENE

En application des dispositions de la loi n°85.705 du 12 juillet 1985, la commune délègue au SIEA le mandat pour les travaux dont le programme consiste en l'étude et la construction du réseau d'éclairage public et France Télécom.

Une convention est proposée pour les travaux : rue des Prés Hauts, rue de Bourgogne, rue d'Auvergne, rue des Guenelles, pont de franchissement de l'Yonne

Elle fixe l'objet, la définition du mandat, les modalités de financement, l'approbation du projet, la réception de l'ouvrage, la remise de l'ouvrage, l'action en justice.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser monsieur le maire à la signer.

18. FINANCES - Convention avec France Télécom

Rapporteur : Daniel CRENE

Dans le cadre de l'accord entre l'Association des Maires de France, la Fédération des Collectivités Concédantes et Régies et France Télécom sur l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communication électroniques une convention entre France Télécom et la commune est proposée pour les travaux d'effacement du réseau :
rue du gué de l'épine

Elle définit l'objet de la convention, la désignation des travaux, les conditions d'exécution des travaux, de vérification des installations, la durée de la convention, le financement et les modalités de paiement.

Le devis établi pour la réalisation de ces travaux annexé à la convention est de 5 120,00 euros.

Pour cette opération, l'enfouissement de l'artère France Télécom concernera 19 branchements, avec une participation financière partagée à 51% pour France Télécom et 49% pour la collectivité, soit un montant dû pour cette dernière de 2 508,80 euros.

Après délibération le Conseil Municipal accepte :

- la convention telle que présentée et d'autoriser monsieur le maire à la signer ;
- d'accepter le devis pour 5120,00 euros HT dont 2611,20 euros HT de participation France Télécom et 2508,80 euros HT du Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Auxerrois.

19. (D) ENVIRONNEMENT – Vente de bois façonnés dans le cadre de contrats d'approvisionnement

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Martine BLANVILLAIN, adjointe en charge de l'environnement, présente le contrat d'approvisionnement de bois bûches, qui accompagne la démarche engagée par la commune en vue d'une gestion raisonnée et durable de sa forêt. Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison 2009 / 2010 suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et l'entreprise « Bois Bûches Ile de France ».

Parcelle	Produits (houppiers, taillis, perchis, petite futaie)	Essence
unique	Taillis, perchis, petites futaies	Chêne, charme

20. COMMISSION Culture et communication du 7 avril

Rapporteur : Robert BIDEAU

La commission s'est réunie en présence du président et vice-président de l'école de musique de Monéteau afin de faire le point sur l'avenir de cette structure. Après lecture du compte rendu, M. BIDEAU rappelle que le financement étant assuré essentiellement par la commune de Monéteau, il est nécessaire de demander une participation financière aux communes dont les enfants suivent des cours à l'école de musique. L'objectif est de trouver un équilibre au budget afin de pouvoir assurer la rentrée 2009. Des contacts sont pris avec le Conseil Général et une réunion est programmée le mardi 5 mai avec les maires des communes concernées.

21. COMMISSION Centre de Loisirs Sans Hébergement du 16 avril

Rapporteur : Nelly RIMBERT

La commission s'est réunie en présence de Monsieur SILVAN de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui a donné la trame d'un projet éducatif, but de cette réunion. Après lecture du compte rendu, N. RIMBERT fait part des axes principaux qui feront partie du projet à savoir le statut et la vocation, les objectifs éducatifs des enfants, des familles et du territoire mais aussi les moyens. D'autre part, un règlement intérieur avait été élaboré toutefois quelques modifications seront apportées. Par conséquent, la commission se réunira prochainement pour que les objectifs soient validés au prochain conseil pour mise en place dès les vacances de juillet-août.

22. COMMISSION Urbanisme du 20 avril

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

M. BLANVILLAIN donne lecture du compte rendu de la réunion du 20 avril concernant l'étude d'une sortie de voirie interne d'un lotissement privé et celui d'un permis de construire indépendant sur la voirie communale, rue de la Fête Dieu. La commission sollicite l'avis du conseil qui n'est pas favorable à plusieurs sorties sur cette voie. La commission a évoqué le point délibéré précédemment sur l'édification des clôtures et a fait le point sur l'avancement de la réflexion sur le PLU.

23. COMMISSION Environnement du 29 avril

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Après lecture du compte rendu de la réunion par M. BLANVILLAIN, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur différents aménagements. La commission a examiné le projet d'un chemin piéton/cycliste, face au Leclerc Express ; déplacement des containers de tri place de la gare, la communauté de l'auxerrois sera consultée pour le choix de l'emplacement et la remise en état de l'espace vert situé derrière l'église. D'autre part, la commission a fait un point sur le parking du cimetière, le talus du pont côté Château Colbert, la forêt communale, le container APF sur parking Leclerc, la mise en place de Toutounet et le gravillonnage du chemin piéton entre le pont SNCF et Leclerc. Le Conseil Municipal entérine ces propositions.

M. MENANT présume que le déplacement de containers à la sortie de Monéteau n'est pas judicieux, trop loin pour les habitants du centre ville. L'avis général de la commission et du conseil donne priorité à l'aménagement de places de parking et de revaloriser esthétiquement ce quartier.

24. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

4 dossiers ont été présentés, le conseil municipal ne préempte sur aucun d'eux.

25. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Robert BIDEAU

a) « Immeubles en fête »

La manifestation « Immeubles en fête » se déroulera le mardi 26 mai 2009 dès 18H45

b) Livraison du prochain magazine

Les magazines seront livrés le jeudi 4 juin 2009 en mairie. Les conseillers qui seraient absents sont priés de prévenir.

c) Elections européennes

Un tableau de permanence va permettre aux élus de s'inscrire afin de tenir les bureaux de vote. Les élus qui seront président ou assesseurs dans le premier créneau horaire de 8 h 00 à 10 h 30 devront être impérativement présents le soir au dépouillement afin de signer le procès verbal.

d) Convention d'utilisation d'installations sportives au profit de l'ADAPT

Il est porté à l'information du Conseil Municipal que, conformément à la délibération du 5 mars 2007, la convention d'utilisation d'installations sportives est reconduite au profit de l'ADAPT pour une année, à savoir du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010, et au loyer forfaitaire fixé à 700 euros.

Informations

Les gens du voyage se sont installés en grand nombre mais aucune autorisation n'a été donnée ; de plus, ils sont sur un terrain privé et Monsieur le Maire ne peut pas intervenir. Il n'y a aucune action possible si ce n'est que la surveillance de la police municipale.

La crèche a ouvert le lundi 27 avril dernier à titre expérimental pour l'adaptation des enfants ; la commission de sécurité a donné un avis favorable mais des réserves ne sont pas levées quant à la réception des travaux. Une visite sera organisée pour le conseil municipal avant l'inauguration officielle.

A. PETIT signale que les bandes blanches au sol sont souvent effacées, le panneau de signalisation déplacé rue Saint Exupéry en sortant rue de la plaine des Isles, très dangereux.

C. MOREL fait remarquer et souhaite trouver une solution pour éviter la circulation importante des poids lourds, rue de la Veillerie.

M. MENANT : a-t-on des nouvelles de la Communauté d'Agglomération ? aucune, répond Monsieur le Maire.

A. LAURIER demande s'il est possible de faire un tracé au sol dans l'axe du pont ? ceci, est à voir avec le Conseil Général. Il signale des trous de plus en plus nombreux, route des Conches : ceux qui sont sur la partie de Monéteau sont régulièrement rebouchés, ce qui n'est pas le cas du côté d'Auxerre.

Prochain conseil le lundi 8 juin à 20 h 15.

La séance est levée à 22 h 40.

Public

Place de l'Eglise, il est souhaitable de conserver une borne fixe en plus des 2 bornes rétractables : ceci n'a pas été annoncé mais c'est ce qui est prévu.

Les représentants de l'association de défense de Pien signalent que des trous sont en formation sur la route au niveau de la décharge.